



Commune de Massongex

Budget 2020 – Message introductif

Municipalité - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 1'311'359.--**. Les principaux éléments significatifs influençant le budget 2020 sont les suivants :

Administration générale - 0

Une augmentation des assurances (029.303.03) est enregistrée suite à la contraction d'une nouvelle assurance construction pour tous les travaux de génie civil.

On distingue également une hausse des primes d'assurances maladie et accident (029.305.00) due à l'engagement d'un technicien communal dès 2020.

Au niveau informatique (029.315.00), un nouveau programme spécifique pour le contrôle des étrangers a dû être installé impliquant des frais annuels plus élevés.

Sécurité publique - 1

Les frais de la police communale augmentent passablement en 2020 en comparaison de 2019 et des comptes 2018 (113.352.00). Suite à la nouvelle loi cantonale entrée en vigueur en janvier 2018 et à la réévaluation des coûts réels, la Commune de Monthey a établi une nouvelle convention majorant le coût par habitant à CHF 75.— dès 2024. La participation de Massongex augmentera donc progressivement de CHF 20'000.— par an pour atteindre CHF 120'000.— d'ici à 2023.

Plusieurs bornes hydrantes (140.315.02) vont être changées suite à la réfection de routes communales.

Enseignement et formation - 2

Le poste 210.310.00 a été augmenté par rapport aux comptes 2018 suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. Les communes prennent en charge les fournitures scolaires. Une subvention de CHF 90.— par élève est cependant versée par le Canton (210.461.02 – 211.461.00).

En avril 2020 aura lieu un spectacle des écoles à Massongex (210.318.05 – 210.437.00). Il est à noter qu'un solde du spectacle 2014 est à disposition.

Culture, loisirs et culte - 3

Le budget 2020 est en parfaite adéquation avec le budget 2019 et les comptes 2018.

Prévoyance sociale - 5

Un montant bien plus conséquent est budgété pour la garderie (541.365.03) étant donné que dès 2020 les subventions du Canton sont versées directement à la Commune (541.461.00).

Les montants concernant la participation communale pour les institutions sociales (550.361.00) ainsi que pour l'assistance sociale (580.366.00) sont budgétés par le Service de l'action sociale.

En 2020, la Commune de Massongex fêtera 4 nonagénaires (589.319.01).

Trafic - 6

Les charges de personnel (620.301.00) augmentent en 2020 dans ce dicastère suite à une imputation comptable différente du salaire des employés communaux dans les différents services (diminution de la part de leur salaire dans le traitement des déchets – 720.301.00) et à l'engagement d'un apprenti dès août 2020.

Protection et aménagement de l'environnement - 7

Les deux services de financements spéciaux d'eau et d'eaux usées enregistrent en 2018 plus de CHF 138'000.— de perte et ceci avec une moyenne d'amortissements pour ces services en dessous du taux légal de 10% qui, appliqué, ferait grimper la perte cumulée de ces deux services à plus de CHF 380'000.--.

L'introduction en 2022 du MCH2 (modèle comptable harmonisé) obligera les communes à appliquer un taux d'amortissement défini pour chaque dicastère. L'amortissement étant pris en compte dans le calcul de des taxes à venir, il a été décidé au sein du conseil communal d'amortir de manière plus conséquente ces deux services de 2019 à 2021, ceci avant la révision de nos règlements communaux d'eau et des eaux usées. Une REDIP (réduction de l'impôt préalable 700-710.318.01) est calculée et doit être payée tant que l'autofinancement des services n'est pas atteint.

Approvisionnement en eau - 70

Un amortissement à 10% a été appliqué au budget 2020 ainsi qu'un amortissement extraordinaire afin de ne pas devoir augmenter de manière trop drastique les taxes d'eau lors de la révision du règlement communal d'ici à 2022. D'ici à cette révision, une augmentation de la taxe de base et du m3 d'eau ont été appliqués dans la mesure de compétence du règlement communal actuellement en vigueur, soit la taxe de base passant de CHF 100.— à CHF 150.— ainsi que le prix du m3 de 0.60ct. à CHF 1.--. L'application de ce nouveau tarif laissera apparaître des recettes supérieures par rapport à 2019 et 2018 de CHF 47'000.--. **Afin de rendre plus acceptable cette charge révisée, une amélioration fiscale en 2020 déjà est appliquée !**

Assainissement des eaux usées - 71

Même constatation est faite au niveau des eaux usées. Un amortissement complémentaire a également été réalisé et sera appliqué encore en 2021. La révision du règlement communal interviendra également d'ici à 2022 avec une augmentation incontournable des taxes.

Ces services devant obligatoirement être autofinancés, l'augmentation de ces taxes sera accompagnée d'une proposition de diminution significative des impôts lors de l'établissement du budget 2022.

Traitement des déchets - 72

Suite à l'introduction au 1^{er} janvier 2018 de la taxe au sac dans le Valais romand et la révision de notre règlement, on peut constater que la Commune répond aux exigences de l'autofinancement avec une recette pour 2020 de CHF 3'875.--. Le poste des ordures ménagères (721.352.00) va passablement diminuer suite à une baisse du tarif au tonnage de CHF 110.— à CHF 70.— pour les communes ayant introduit Gastrovert.

Aménagement du territoire - 79

Ce service a considérablement augmenté en comparaison du budget 2019 et des comptes 2018. Le Conseil communal a décidé d'engager un technicien communal (790.301.00) pour le suivi de tous les dossiers techniques de la Commune.

Le compte « Plan aménagement du territoire » (790.318.00) laisse apparaître également une hausse significative. Plusieurs mandats ont été attribués à des bureaux pour l'étude des espaces ouverts et de l'urbanisme de notre village.

Finances et Impôts - 9

Les recettes d'impôts se basent sur une simulation effectuée par le Canton et l'évolution des recettes fiscales due à l'augmentation de la population. Le conseil communal a décidé de baisser le coefficient d'impôt de 1.25 à 1.20 en 2020 afin de pallier à cette première augmentation des factures d'eau. Cette décision engendrera une baisse des recettes d'impôts sur le revenu de CHF 125'000.— et CHF 14'000.— sur la fortune.

Au niveau de la péréquation financière, les nouveaux montants budgétés sont fixés par le Canton dont un fond de compensation permet de faciliter le passage de l'ancien vers le nouveau système de péréquation financière et de répartition des tâches, soit pour 2020 :

- Répartition du fonds de péréquation des ressources – CHF 783'068.—
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 88'976.—

Suite à l'acquisition du bâtiment du Central à la rue Comte Riant ainsi que la menuiserie sur la Place de l'église, plusieurs comptes ont été ouverts en sus du budget 2019 et comptes 2018 (942.314.03 à 942.314.10) pour comptabilisation des frais d'entretien et de charges de ces divers bâtiments. De plus, des fonds de rénovation ont également été créés.

Des recettes plus importantes qu'en 2019 et 2018 sont enregistrées au niveau des revenus des biens (942.42) étant donné que le restaurant à Comte Riant ainsi que l'appartement au-dessus sont propriétés de la Commune dès 2019.

Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 2'847'750.—**. Ci-après, nous vous relatons les principaux éléments amenant à ce montant.

Afin d'augmenter son espace nurserie, la garderie doit réaliser des modifications intérieures et créer une issue de secours supplémentaire (029.503.00).

Le Conseil communal a alloué un premier montant de CHF 35'000.— (029.503.03) dans le projet «Art Valais» qui souhaite faire du Valais une galerie d'art à ciel ouvert. Une première réalisation sur le thème de l'eau est prévue en 2020 sur la paroi du bâtiment scolaire, côté Rhône.

Les travaux prévus en 2019 sur le bâtiment scolaire (210.503.00) sont repoussés à 2020, soit la pose de panneaux photovoltaïques, d'une ligne de vie ainsi que d'une isolation thermique.

Des nouveaux candélabres seront posés à la route du Peilloz, au chemin des Iles et au chemin du Rhône (620.501.02).

Au niveau du réseau d'eau, il est prévu la réalisation d'un bouclage sur le chemin du Rhône afin d'améliorer l'alimentation de la défense incendie actuellement sous dimensionnée ainsi que l'achat de compteurs d'eau (700.501.00-01).

L'investissement le plus important sur 2020 (710.501.03 - CHF 1'780'000.--) sera consacré à l'assainissement des conduites d'eaux usées dans le village de Daviaz, la construction du collecteur d'eaux usées entre Les Moulins et Fontany ainsi que la séparation des eaux claires au chemin En-La-Fin.

La Commune participera à hauteur de CHF 24'100.-- à des travaux de mise en conformité de la Step de Monthey (711.522.00).

Le réaménagement de l'ancien cimetière (740.501.02) est prévu en 2020 pour un montant de CHF 300'000.--.

Le montant budgété dans l'aménagement du territoire en 2020 est dédié à la mise à jour du PAZ (plan d'aménagement de zone).

Planification financière à court terme 2021-2024

La planification financière établie sur les quatre prochaines années laisse apparaître un endettement net par habitant faible malgré les investissements importants réalisés ces dernières et futures années. Elle prévoit une marge d'autofinancement moyenne sur 4 ans de CHF 1'300'000.— et des investissements d'un montant de CHF 2'200'000.-- en 2021, CHF 1'800'000.— en 2022 et 2023 pour diminuer à CHF 1'000'000 en 2024.

Comme déjà mentionné dans le budget 2019, un accent particulier sera mis ces prochaines années sur l'assainissement complet de notre réseau d'égouts et la requalification urbaine de notre village.

Conclusion

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 831'571.— et une fortune nette de CHF 9'608'351.--. Les comptes indicateurs démontrent que le degré d'autofinancement de la commune en 2020 est insuffisant comme en 2019 mais redevient satisfaisant dès 2021 et ceci malgré les investissements encore conséquents prévus. Il est également à relever que la capacité d'autofinancement de la Commune est bonne et l'endettement net par habitant est toujours négatif en 2020 (- CHF 164.--) et atteint un endettement à CHF 830.— par habitant en 2023 ce qui permet à la commune d'appréhender sereinement les investissements à venir.

Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

Le budget 2020 de la Bourgeoisie prévoit un excédent de recettes de **CHF 120.—** et n'amène pas de commentaire particulier. Le plan quadriennal 2020-2023 prévoit un excédent de revenus de CHF 600.— pour les 3 prochaines années.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 7 novembre 2019 et par le Conseil municipal le 11 novembre 2019.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détails sur le budget 2020 qui, on vous le rappelle, est soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 18.11.2019

Sylviane Coquoz
Présidente

Céline Morisod
Caissière